



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 23129

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge M. le ministre de la défense sur le redéploiement des unités de l'armée de terre. Un grand quotidien national de presse écrite, relayé par la presse locale, a fait état d'un document de travail interne du ministère de la défense dressant une liste des trente garnisons susceptibles d'être fermées dans le cadre de la future loi d'orientation militaire. Parmi ces garnisons, le Limousin est particulièrement touché à travers les sites de Limoges, Tulle et Guéret. La publication de cette note a suscité un vif émoi dans chacune de ces villes par crainte de l'impact économique de ces départs annoncés (575 postes). De surcroît, on peut légitimement dans ce contexte s'interroger sur l'avenir même de notre système de défense nationale. Aussi, elle lui demande de préciser clairement les intentions du Gouvernement en la matière et, plus particulièrement, quant à l'avenir des unités de l'armée de terre positionnées dans le Limousin.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense s'est engagé, au même titre que l'ensemble des départements ministériels, dans la démarche de révision générale des politiques publiques décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Dans ce cadre, la réorganisation des armées et des services a fait l'objet de travaux importants qui vont permettre au ministère de la défense de rationaliser ses implantations et de regrouper les services de soutien propres à chaque armée afin de générer des économies d'échelle. Par ailleurs, l'évolution des menaces, constatée par la commission du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, conduira à un redéploiement des unités stationnées outre-mer et en métropole, et à la diminution de leur nombre. C'est pourquoi le ministre de la défense a mené, avant que les arbitrages définitifs ne soient rendus, une large concertation avec les associations nationales d'élus locaux et les parlementaires concernés par l'évolution du format des armées, afin de les informer des mesures programmées, de recueillir leur point de vue et leurs suggestions et d'envisager dès à présent des mesures d'accompagnement. Dans cette perspective, le ministre de la défense a proposé au Premier ministre que soient prévues des dispositions exceptionnelles de compensation au bénéfice des territoires économiquement les plus fragiles. S'agissant plus particulièrement du devenir des unités militaires implantées dans le Limousin, celles-ci font partie des formations susceptibles d'être concernées par l'évolution de la défense. Le ministre mesure les difficultés et les conséquences que ces décisions pourraient faire peser sur le tissu économique local. Mais dans le contexte économique et financier particulièrement contraint de notre pays, le maintien d'une politique de défense ambitieuse de la France, répondant aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité, impose l'adaptation et la réorganisation de nos armées et celles des services. Les annonces définitives concernant le nouveau format des armées interviendront très prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23129

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4115

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5899